



Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 05 mars 2020

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 14 novembre 2019 et 12 février 2020
2. 7382 Projet de loi relatif à la rénovation et à la mise en conformité du Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains
- Rapporteur : Monsieur Carlo Back

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7522 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'État
- Rapporteur : Monsieur Carlo Back

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7506 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement
- Rapporteur : Monsieur Carlo Back

- Examen du deuxième amendement proposé par le groupe politique CSV (modifiant l'article 36, paragraphe 2bis de la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement)

*

Présents : M. Carlo Back, M. Dan Biancalana, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes

M. François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
Mme Félicie Weycker, M. Jeannot Poeker, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Louis Reuter, directeur adjoint de l'Administration des bâtiments publics
M. Marc Barthelme, de l'Administration des bâtiments publics

M. Dan Michels, du Groupe parlementaire « déi Gréng »
Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Carlo Back, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 14 novembre 2019 et 12 février 2020

Dans ses mots d'introduction, Monsieur le Président attire l'attention sur une demande du groupe politique CSV du 2 mars 2020 en vue de convoquer une réunion jointe de la Commission de la Mobilité et des Travaux Publics et de la Commission de l'Environnement au sujet du contournement de Dippach.

Il propose aux membres de la commission de mettre ce point à l'ordre du jour de la réunion du 12 mars 2020 à 9h00.

*

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité des membres présents de la commission.

2. 7382 Projet de loi relatif à la rénovation et à la mise en conformité du Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains

Suite à une brève présentation de son projet de rapport, Monsieur le Président-Rapporteur propose comme temps de parole le modèle de base.

Le projet de rapport est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

3. 7522 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'État

Monsieur le Président-Rapporteur procède à une brève présentation du projet de rapport (« papier de discussion ») (pour le détail duquel il est prié de se référer au document parlementaire afférent).

L'orateur informe encore que l'Administration des ponts et chaussées a fait part de quelques propositions de modification/suppression :

- À l'endroit de la page 8 du projet de rapport, sous « 4. Fonds des Routes - PC8 entre Belval et Esch-sur-Alzette avec OA1498/OA1499 », il est

proposé de remplacer la phrase « Suite à l'approbation du dossier d'avant-projet en décembre 2019, le projet se trouve actuellement au stade de l'élaboration des dossiers de soumission en vue d'un début des premiers travaux d'exécution en automne 2020 » par « Les études ainsi que l'élaboration des dossiers de soumission devront être poussées pour permettre le début des premiers travaux d'exécution en automne 2020. »

La commission décide de reprendre cette proposition de texte.

- À l'endroit de la page 9 du projet de rapport, sous « 4. Fonds des Routes - OA232 à Colmar-Berg », il est proposé de remplacer la phrase « L'analyse reprise dans l'avant-projet a fait ressortir que la solution du type bow-string est, d'un point de vue technique et esthétique, la plus adaptée pour remplacer l'ouvrage existant tout en s'intégrant de la meilleure façon dans le milieu environnant. » par « Les analyses effectuées jusqu'à présent ont fait ressortir que la solution du type bow-string est, d'un point de vue technique et esthétique, la plus adaptée pour remplacer l'ouvrage existant tout en s'intégrant de la meilleure façon dans le milieu environnant. »

La commission décide de reprendre cette proposition de texte.

- À l'endroit de la page 10 du projet de rapport, sous « 4. Fonds des Routes - Réaménagement de l'échangeur Cargo-Center », il est proposé de supprimer la phrase « Au stade de l'avant-projet sommaire, le montant global des travaux est estimé à 19 900 000,00 € TVA comprise. ».

La commission décide de reprendre cette suggestion de suppression de texte.

Monsieur Aly Kaes (CSV) souhaite encore savoir pourquoi ce projet n'a figuré à l'ordre du jour d'une réunion de commission qu'en février 2020, alors que généralement dans le passé ce dossier fut chaque année à l'ordre du jour d'une réunion de commission en septembre, c'est-à-dire pendant la période précédant le vote du budget.

Monsieur le Président de la Commission explique qu'il s'agit d'un simple oubli, le dossier ayant bel et bien été déposé par le Ministère dans les délais prévus (septembre 2019). Dans le futur, ce sujet sera de nouveau traité en septembre.

Le Président-Rapporteur propose comme temps de parole le modèle 1.

Le projet de rapport est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

4. 7506 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement

Monsieur le Président-Rapporteur rappelle que le groupe politique CSV a présenté lors de la réunion du 27 février 2020 deux propositions d'amendement relatives au dossier sous rubrique.

Concernant la première proposition d'amendement, il est expliqué que cette dernière est pour le moment tenue en suspens ; le représentant du Ministère étant actuellement en discussion avec la Commission européenne afin d'examiner la faisabilité de ladite proposition.

Concernant la deuxième proposition d'amendement du groupe politique CSV, Monsieur le Ministre informe que le Gouvernement peut soutenir cette proposition. Cette disposition aurait un impact financier de quelque 75.000 euros sur le budget.

Pour rappel, la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement a été adaptée à plusieurs reprises, notamment via une loi du 18 décembre 2008. Ce dernier texte de loi a introduit dans le dispositif légal la possibilité pour les familles nombreuses, i.e. les ménages se composant d'au moins cinq personnes, d'obtenir un remboursement partiel de la taxe.

Le groupe politique CSV avait constaté que le montant du remboursement n'a plus été adapté depuis lors. Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie, il a proposé de porter ledit montant de 80 euros actuellement à 125 euros.

La commission adopte également cette proposition d'amendement à l'unanimité des membres présents.

Une lettre d'amendement afférente sera envoyée au Conseil d'État dans les meilleurs délais.

La Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission de la Mobilité et des
Travaux publics,
Carlo Back